

Chasse → La chasse à la grive fait l'objet d'une passion soutenue par des adeptes qui sont réunis en association (ADCTC) et qui souhaitent promouvoir ce savoir-faire dans toute la région...

Une chasse passionnelle

L'association de défense des chasses traditionnelles aux grives a trois ans d'existence. Son président, Maurice Joyont, se démène pour faire connaître les techniques de cette chasse si particulière et qui font appel à un savoir-faire que les anciens transmettent aux générations futures. Ces dernières doivent donc se familiariser avec une terminologie spécifique : appelant, lèque, glueurs, tandelles... *"C'est une chasse passionnelle"* reconnaît un des membres de cette association. *"C'est souvent une histoire de famille"*.

L'association souhaite l'organisation d'une table ronde au niveau régional avec les présidents des



De g. à dr. : MM. Messel, président du Var et président de l'IMPCF, Chevalier, président FDC 05, Joyont, président de l'association et Ricci, directeur de l'IMPCF.

sociétés de chasse pour trouver une solution au problème du droit de gluaux. En effet, suite à la loi de 1989 qui imposait certaines

démarches, il s'est avéré que des sociétés de chasse n'ont pas fait le nécessaire et de ce fait, des communes ont perdu ce droit ; sans

pouvoir aujourd'hui y remédier.

Enfin, la technique de piégeage comme la lèque a été interdite dans les années 60. Or, des chasseurs de l'Aveyron et de la Lozère ont souhaité trouver une autre solution et ont bénéficié de l'appui de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique.

L'an dernier ce nouveau piège a été autorisé en Lozère et en Aveyron mais la ligue de protection des oiseaux a déposé une plainte devant le Conseil d'Etat. Ce dernier va statuer sur le fond dans les mois à venir. Une décision positive permettrait à nos départements de relancer la lèque et de réancrer cette tradition auprès des jeunes générations. A suivre.